

AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE



Votre bulletin d'information municipale

SOMMAIRE

<u>Élections municipales</u>	<u>P.1</u>
<u>Édito du Maire</u>	<u>P.2</u>
<u>Actualités</u>	<u>P.4</u>
<u>Santé-Sécurité-Solidarité</u>	<u>P.7</u>
<u>Vivre ensemble en harmonie</u>	<u>P.11</u>
<u>Travaux groupe scolaire</u>	<u>P.13</u>
<u>Bibliothèque municipale</u>	<u>P.14</u>
<u>Rétrospectives</u>	<u>P.16</u>
<u>Associations</u>	<u>P.19</u>
<u>Manifestations</u>	<u>P.21</u>

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg
Accueil: 05.57.68.44.44

HORAIRES

Lundi/Vendredi

9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mardi/Jeudi

14h00 - 17h30

Mercredi

9h00 - 12h

secretariat@prignacmarcamps.fr
comptabilite@prignacmarcamps.fr
lettredemonvillage@prignacmarcamps.fr

Site Internet

www.prignacmarcamps.fr



“Lavoir de Nolly” Crédit photo : Marie Balthazar

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTEGRALES

Du 23 MARS 2025

- 1096 électeurs inscrits
- 475 votants (43,34 % de participation)
- 33 bulletins nuls
- 442 suffrages exprimés

Liste “Agissons pour demain : 287 voix

Liste “Pour un mouvement citoyen : 155 voix

Elu(e)s au Conseil Municipal

- Laury LEFEVRE (maire)
- Corine LEVREAUD (1ère adjointe)
- Claude MIGNER (2ème adjoint)
- Myriam ROBITAILLIE (3ème adjointe)
- Cyril GRISVARD (conseiller délégué)
- Elisabeth BONACHERA (conseillère déléguée)
- Guillaume VÉDRENNE (conseiller)
- Samantha DORIGNAC (conseillère)
- Fabrice ARAGON (conseiller)
- Patricia LAURIOL (conseillère)
- Hughes FLOURY (conseiller)
- Natacha FLOURY HYBERTIE (conseillère)
- Henri SUCH (conseiller)
- Henri PEREIRA RAMOS (conseiller)
- Isabelle ROBERTI (conseillère)

Lettre du Maire à la population

“Chères Prignacaises, chers Prignacais,

Nous sommes heureux de vous présenter la première lettre de notre mandature. Ce document est essentiel pour vous informer de la situation actuelle de notre commune, préparer l'avenir ensemble et vous donner une vision claire des projets en cours.

Depuis notre prise de fonction le 28 mars, nous n'avons pas eu de passation avec l'équipe précédente. Cela nous a obligés à reprendre tous les dossiers en peu de temps et à travailler d'arrache-pied pour comprendre et résoudre les nombreux défis auxquels nous faisons face.

Voici un aperçu détaillé des travaux et initiatives de chaque commission.”

Commission Finance

● **Élaboration du Budget** : La mise en place du budget a été un véritable défi. En seulement 15 jours, sans passation, nous avons dû analyser et comprendre les choix budgétaires de l'année précédente.

Le budget disponible de la commune s'élevait, selon l'ancien maire, à 1,3 million d'euros. Mais il faut tenir compte des sections de fonctionnement et d'investissement, des restes à réaliser. Un budget communal ne se gère pas comme son compte en banque.

Facturation des Travaux : Pour cette année 2025, il nous faut payer un peu plus de 1.7 millions d'euros pour les factures à venir du groupe scolaire. Nous travaillons activement pour gérer ces dépenses en collaboration avec le Conseiller aux décideurs locaux

Et cela, sans compter l'état pitoyable des bâtiments et du matériel utilisé par nos agents techniques. De lourds investissements vont nous obliger à prévoir rapidement un budget modifié.

● **Subventions** : Nous avons demandé le versement d'une partie des subventions en urgence, mais elles ne seront versées qu'en 2026 ou 2027. Nous devons donc trouver des solutions pour rééquilibrer le budget de la commune à court terme.

Commission Bâtiment

● **Réparations Urgentes** : Deux fuites importantes, découvertes dès notre prise de fonction, ont dû être réparées ;

Une au stade par le maire et l'employé,

Une autre sur le chantier de l'école.

Nous négocions actuellement avec la Sogedo pour réduire le coût de ces fuites.

● **Travaux en Cours** :

Le cumulus de la salle des fêtes que nous avons découvert en panne à notre prise de fonction, a été remplacé par une entreprise locale.

Les logements communaux nécessitent des travaux importants, notamment sur les toitures. Des devis sont en cours et certaines entreprises ont déjà reçu des ordres de mission.

● **Église St Michel** : Ce bâtiment patrimonial de notre village souffre d'humidité sur un côté dû à un trou dans la toiture. Nous avons également découvert ce problème à notre prise de fonction.

Le chiffrage des travaux a été réalisé et validé, et une entreprise locale a été mandatée pour les effectuer.

● **Chantier de l'École** : Suivi par Monsieur Migner, avec des réunions hebdomadaires.

Nous souhaitons organiser des visites pour la population afin de vous montrer les transformations, y compris la nouvelle chaufferie biomasse et les matériaux biosourcés utilisés. La maîtrise d'œuvre est heureuse de voir que la municipalité participe de nouveau à ce beau projet d'ampleur pour la commune.

Commission Voirie

- Peintures et Panneaux : Pour votre sécurité, toutes les peintures au sol doivent être refaites (ex. : passages piétons, stop), ainsi que les panneaux de rue et de route. Les devis de remplacement sont en cours. Nous envisageons l'achat d'une machine de peinture pour être autonomes et permettre à nos agents de réaliser le traçage eux-mêmes.
- Sécurité Routière : Nous avons rencontré les services compétents pour discuter des vitesses excessives dans notre commune. Les données des radars pédagogiques seront utilisées pour améliorer la sécurité et seront partagées avec le département et la gendarmerie.

Commission Associations, Fêtes et Cérémonies

- Repas des Aînés : Nous avons avancé la date du repas des aînés pour qu'il ait lieu plus tôt dans l'année. À partir de l'année prochaine, il sera organisé avant le 31 mars.
- Rencontres avec les Associations : Nous avons échangé avec toutes les associations sur leurs attentes et besoins. Des travaux sont prévus pour les locaux du foot et du tennis. Le terrain de foot sera homologué pour la compétition, et le dernier terrain de tennis sera ouvert aux habitants pour les loisirs.
- Événements : La pêche a organisé une chasse aux œufs pour Pâques. Nous avons travaillé avec les commerçants locaux pour le repas des aînés et le 8 mai.
- Indemnités des Élus : Nous avons réduit nos indemnités de **19%** pour augmenter les subventions des associations et inclure les porte-drapeaux.

Commission Jeunesse

- CMJ : La création du Conseil Municipal des Jeunes a été finalisée fin mai. Nos enfants seront intégrés dans la vie communale, car il est important de les écouter et de les impliquer dans les décisions locales.

Commission École

- Cantine : Nous avons décidé d'internaliser la cantine pour améliorer la qualité des repas et remettre nos agents au cœur de leurs compétences.

Commission Éclairage Public

- Projet Enedis : Repris en urgence avec Enedis, Fonroche, et SAEG. Les commandes seront lancées rapidement pour réduire les factures d'énergie. Nous collaborons avec l'Alec pour renégocier les tarifs énergétiques de la commune. Rien n'avait été engagé sur les sujets ce qui risque de peser lourd sur les finances de la commune. Nous lancerons les travaux au plus vite pour limiter les dépenses en Energie inutile.

Matériel des Agents Techniques

- Investissements : Nous avons investi dans deux tracteurs, une débroussailleuse neuve, une brosse pour désherber les trottoirs, et un bras hydraulique pour faciliter le travail de nos agents.
- **Globalement le matériel de nos agents ainsi que le tracteur Renault et le véhicule montrent des signes de faiblesse importants.**

“Depuis notre prise de fonction le 28 mars, nous avons travaillé sans relâche pour aborder tous les sujets et être transparents avec vous. Nous savons que le défi est de taille, mais nous ferons tout pour que notre commune connaisse le changement annoncé et que vous soyez fiers de votre village.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre confiance. Ensemble, nous continuerons à construire un avenir meilleur pour Prignac.”

Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Lundi et Jeudi : 8 h 30 – 18 h 00

Vendredi : 8 h 30 – 16 h 30

Retrouvez nos services et ceux d'autres partenaires à la Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais

ZAC Parc Aquitaine 365 Avenue BOUCICAUT

33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC

05.57.43.96.37 misp@grand-cubzaguais.fr

PLANNING PERMANENCES MENSUELLES sur le site de la CDC

www.cdc-cubzaguais.fr

sur le site de la mairie Onglet

"vie pratique" "rubrique" CDC du Grand Cubzaguais

GUIDE DE L'ACTION SOCIALE

<https://www.calameo.com/read/000123687d29402b7fabf>



CDC Grand Cubzaguais Subvention d'aide à l'achat vélo

Une participation financière a été octroyée à une administré de Prignac et Marcamps d'un montant de 50 Euros pour l'achat d'un vélo mécanique neuf.

Aides financières de la CDC pour l'achat d'un vélo mécanique ou d'un vélo électrique afin de faciliter le développement de l'usage du vélo sur le territoire du Grand cubzaguais :

* 50 % du prix d'achat plafonné à 50 € pour l'achat d'un vélo mécanique neuf

* 50 % du prix d'achat plafonné à 70 € pour l'achat d'un vélo mécanique d'occasion

* 50 % du prix d'achat plafonné à 100 € pour l'achat d'un vélo électrique, cargo, pliant neuf

* 50 % du prix d'achat plafonné à 150 € pour l'achat d'un vélo électrique, cargo, pliant d'occasion

Informations

05.57.43.96.37

ZAC Parc Aquitaine

365 avenue Boucicaud

33240 Saint-André-de-Cubzac

Petit focus sur le site [Mes Points Permis :](http://MesPointsPermis.com) permisdeconduire.gouv.fr

« Mes points permis » vous permet entre autres aux usagers de consulter gratuitement le nombre de points dont ils disposent sur leur permis de conduire. Depuis le mois dernier, ils peuvent également y télécharger un document officiel attestant la validité de leur permis (ce qui peut par ailleurs être utilisé pour créer le permis de conduire dématérialisé). Ce document (format papier ou numérique), est utile notamment :

- en cas de perte ou de vol du permis de conduire ;
 - pour prouver le droit à conduire jusqu'à la réception du permis de conduire original (titre physique), lorsque l'usager est un récent lauréat de l'examen pratique du permis de conduire ;
 - Ce document peut par ailleurs être demandé notamment :
 - par son assureur automobile ;
 - par un loueur de véhicules ;
 - par son employeur si vous être amené à conduire dans le cadre de votre activité professionnelle ou que vous avez une voiture de fonction ;
 - par l'opérateur vous mettant en relation avec des passagers si vous exercez une activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) ;
- Pour justifier de vos droits lorsque votre responsabilité civile est engagée à la suite d'un accident de la route.

AIDES PERMIS DE CONDUIRE

La loi n° 2023-479 du 21 juin 2023 vise à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire, de mieux informer les jeunes sur les financements possibles du permis de conduire.

France Travail (ex-Pôle emploi) a été retenu par le gouvernement pour proposer une plateforme qui recense les aides au permis communales, sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du site "Mes Aides France Travail" !

! Une fois n'est pas coutume !

Les déchets récoltés par nos agents lors d'une tournée dans toute la commune.

2 micros ondes, une hotte de cuisine etc.

Avec en bonus, un dépôt sauvage derrière le lavoir de Christoly

Toujours aussi déplorable ...



UDAF

Union Départementale des Associations Familiales Médaille de l'enfance et des familles

Vous voulez en savoir plus sur cette reconnaissance de la nation aux familles méritantes ?

Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

L'Udaf assure le secrétariat de la commission départementale de la médaille de la famille et coordonne les enquêtes en vue de son attribution.

Comment la demander ?

Les candidatures ou les propositions doivent être déposées à la mairie de la commune du domicile. La liste des pièces est indiquée sur service-public.fr. La mairie adresse ensuite le dossier complet au secrétariat de la médaille de la famille de l'Udaf, qui ordonne les enquêtes en vue de l'attribution de la Médaille. C'est le Préfet qui, par arrêté préfectoral, attribue cette distinction.

Union départementale des associations familiales
25 rue Francis Martin - 33000 Bordeaux / www.udaf33.fr

Nouveau à Prignac et Marcamps

Salon de manucure

MELA NAILS

Prothésiste Ongulaire Certifiée

11 chemin de la Piguille

Pour toute demande de renseignements et/ou prise de rdv, vous pouvez me joindre au 06.69.17.57.20

Par mail : melanails33@gmail.com

Vous pouvez également me retrouver sur Facebook et Instagram ([melanails977](https://www.instagram.com/melanails977)) et très prochainement sur Planity !

Les prestations proposées :

Pose de vernis semi-permanent - Gainage - Pose complète en gel - Remplissage - Nail art - Beauté des pieds - Dépose

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 18h30

Samedi de 9h à 13h

Mela Nails
Prothésiste Ongulaire Certifiée

06.69.17.57.20

melanails33@gmail.com

11 chemin de la Piguille
33710 Prignac et Marcamps

[Instagram.com / melanails977](https://www.instagram.com/melanails977)



Projet Explore 33

DRAJES, SDJES 33, Léo Lagrange)

sur le développement

du Service civique écologique

Lien du site d'Explore 33 qui recense toutes les missions de service civique ouvertes et proposées à tous les jeunes désireux de démarrer une aventure de volontaire unique sur la thématique de l'écologie dès avril-mai 2025 auprès d'une quinzaine de structures sur tout le territoire girondin:

www.explore33.fr

Retrouver toute l'information locale de votre commune sur votre smartphone en téléchargeant gratuitement l'application CityAll

An advertisement for the CityAll mobile application. It features the CityAll logo at the top, followed by the text 'DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE'. Below this, it says 'La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone' and lists features: 'Alertes notification', 'Actualités', 'Événements', and 'Météo'. A hand is shown holding a smartphone displaying the app's interface. At the bottom, it says 'Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !' and provides a QR code and links to download the app on the App Store and Google Play.



REMERCIEMENTS

La société Marques, présente sur la commune, offre la pose gracieusement des kids au niveau des passages piétons près de l'école. Monsieur le Maire remercie vivement la Société Marques pour ce geste au nom du conseil municipal.

Devis Kids :

- Dépose des massifs béton existant y compris démolition, manutention et évacuation des gravats (déchetterie payante) : OFFERT
- Réalisation de massifs en béton armé y compris coffrage et finition (suivant préconisation du plan SERAS
Signalisation : OFFERT

SARL Marques

Entreprise Générale du Bâtiment

Maçonnerie Générale - Taille de pierre - Plâtrerie

- Terrassement - Enduits - Carrelage

Neuf et rénovation

06.58.80.00.26 - 05.57.68.26.34

Site web : @ [sarl.marques33](https://www.sarl.marques33.com)

Email : sarl.marques33@gmail.com

AVIS AUX FAMILLES DANGERS CARRIÈRES

Nous attirons l'attention des parents sur un risque important existant sur notre commune : la présence de carrières souterraines, parfois situées à proximité de zones fréquentées.

Nous vous rappelons que ces zones sont strictement interdites d'accès. Elles présentent un réel danger d'effondrement du sol, de chute de blocs ou d'affaissement soudain.

Ces incidents peuvent avoir des conséquences graves, voire mortelles.

- Ne laissez jamais vos enfants s'approcher ou jouer à proximité de ces zones.
- Sensibilisez-les aux dangers réels que ces lieux représentent
- Respectez les panneaux de signalisation, barrières ou rubalisés installés pour votre sécurité.

La sécurité de tous est notre priorité. Merci de votre vigilance et de votre coopération.

La Municipalité

RÉAMENAGEMENT DE LA CARRIÈRE MUNICIPALE (Parcelle B 1490) RÉUNION PUBLIQUE DU 7 JUILLET

19 h 00

Salle des Fêtes

"Obligations de la commune dans la gestion de l'ancienne carrière"

- Cadre réglementaire : Arrêtés préfectoraux
 - Études réalisées par la commune
 - État des lieux à date
- Étapes à venir et délais ainsi que les pénalités pour la commune

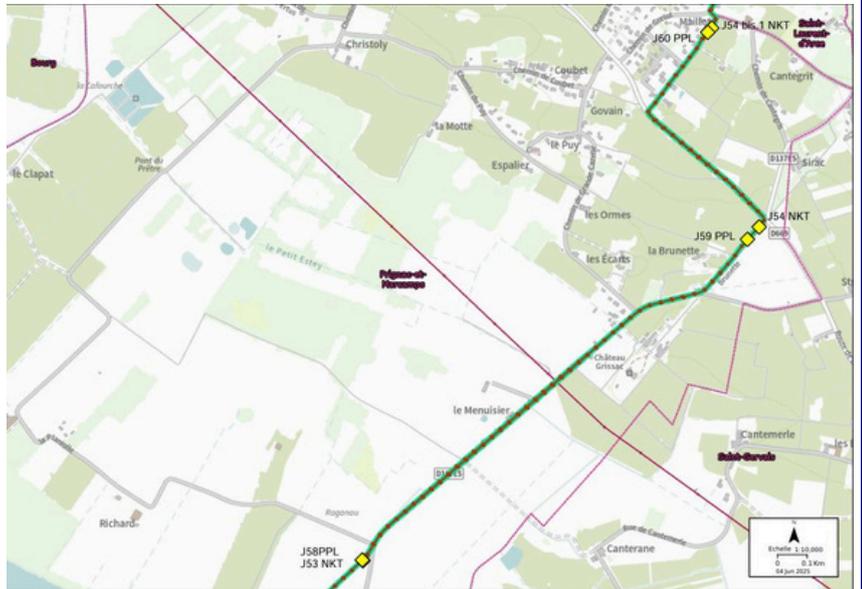
RTE Interconnexion électrique France-Espagne

Nous réalisons actuellement des travaux sur votre commune pour la création de l'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne.

Voici le planning prévisionnel jusqu'au 25/07/2025, qui peut être amené à évoluer en fonction des aléas.

Localisation et dates des travaux pour la période du 02 juin au 25 juillet 2025

- *Chemin du port d'Espeau : du 02/06/25 au 11/07/25
- *Chemin de Grelot : du 23/06/25 au 25/07/25
- *Chemin de la Planiole : du 07/07/25 au 11/07/25
- *D137E5 : du 26/06/25 au 04/07/25
- *Chemin de l'Ebrogne : du 07/07/25 au 17/07/25



Le SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS poursuit sa politique en faveur de la préservation de la ressource en eau



SIAEPA du Cubzadai Fronsadais Agir pour votre confort et pour notre environnement

Démarrage du renouvellement du parc d'éclairage Août 2025

Pose des 52 poteaux ou mats Solaire, remplacement en Led, dépose d'anciennes lanternes et mise en conformité des 13 postes Enedis

SIAEPA du Cubzadai Fronsadais

A la demande de l'exploitant SOGEDO, le Syndicat des Eaux du Cubzadai-Fronsadais prévoit des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune, Chemin de Christoly.

Travaux réalisés par l'entreprise Capraro
Démarrage prévisionnel à la mi-juillet

Direction Générale des Finances Publiques

Mise en ligne du simulateur des taxes d'urbanisme

<https://www.impots.gouv.fr/simulateurs>



Santé - Solidarité - Sécurité

DEPARTEMENT GIRONDE INFO ALERTE CANICULE

Conscient des impacts significatifs des vagues de chaleur sur la santé des personnes, et plus particulièrement chez les personnes vulnérables et soucieux de s'inscrire dans la dynamique du plan national de gestion des vagues de chaleur, le Département de la Gironde est engagé, depuis 2003, dans une démarche structurée en mettant en œuvre des actions concrètes de prévention en faveur des personnes âgées dans l'hypothèse de la survenue d'épisodes caniculaires.

Les communes sont amenées à se mobiliser pour accompagner et soutenir les personnes âgées isolées et vulnérables. Pour aider à mieux repérer collectivement les personnes fragiles, le Département va mener une campagne d'information à l'attention des personnes âgées nouvellement bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile.

Ainsi en prévision d'un épisode caniculaire cet été, le Département invitera par courrier ces personnes à se signaler sur la base du volontariat auprès de la mairie. Cette incitation sera également relayés sur le site du département Gironde.fr. Le recensement des personnes âgées vulnérables facilite leur prise en charge, à titre préventif.

Si cela n'est déjà fait, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie (05.57.68.44.44.) pour être recensé sur la liste des personnes fragiles afin d'améliorer le soutien en proximité par la collectivité.

InfoCanicule : Information Canicule

En cas de Canicule ou de forte chaleur, le site infocanicule.fr vous permet de retrouver tous les numéros d'urgence dans votre ville.

Canicule | Gouvernement.fr

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



CAMBRIOLAGES & OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les grandes vacances approchent et cette période est propice aux cambriolages en raison des absences prolongées (vacances scolaires).

La municipalité attire votre attention sur votre sécurité et celles de vos biens.

La municipalité vous recommande donc les gestes et comportements suivants à adopter :

Sécuriser votre habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) • Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables,...). Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique et sur les réseaux sociaux,...)
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...);
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion, de l'activer même pour une courte absence;
- Notez les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut être aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus précieux.

Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la gendarmerie locale.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/me-protéger-au-quotidien/mon-domicile>

Signaler toute présence suspecte au 17 ou 112 puis à la Mairie

- Ayez le réflexe 17 ou 112, pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes) ;
- En cas de cambriolage, ne prenez pas de risques inconsidérés, ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie ;
- Informez votre assureur.

Numéros des téléphones utiles : **17**

Gendarmerie de Bourg/Gironde : **05 57 94 06 75**

Mairie: 05 57 68 44 44 / secretariat@prignacetmarcamps.fr

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

<https://www.interieur.gouv.fr/>

Contre les **cambriolages,** les **bons réflexes !** **OPÉRATION** **TRANQUILLITÉ** **VACANCES**



Vous vous absentez ?

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :**
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr.



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

www.facebook.com/ministere.interieur
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



Me sentir bien entourée en cas de canicule

vieillir ensemble

Le Département vous accompagne au quotidien durant les périodes de fortes chaleurs.



Contacts et informations au 05 56 99 66 99
gironde.fr/canicule



Nouveauté 2025

France services du Grand Cubzaguais
⊕ proche de vous :

Un agent de la Communauté de Communes se déplace dans votre Mairie, sur rendez-vous, pour vous accompagner

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de votre Mairie.

Les services publics proches de vous, proches de chez vous.



Aide à la personne, surveillance et mise en sécurité, moments d'échanges... Pour améliorer la qualité de vie de nos aînés, et répondre aux mieux à leurs attentes, les professionnels du Département mettent en place différentes actions lors du déclenchement du plan canicule (alerte niveau 3) :

- ▶ Une heure supplémentaire d'aide à domicile pour les personnes âgées isolées bénéficiaires de l'APA
- ▶ Une cellule dédiée joignable de 9 h à 17 h 15 du lundi au vendredi

L'heure supplémentaire permet d'assurer une surveillance et une mise en sécurité des personnes les plus fragiles. Elle comprend :

- ▶ L'hydratation
- ▶ Le rafraîchissement de la personne : vêtements, douche, gant humide, hygiène
- ▶ L'accompagnement à la douche
- ▶ La mise en sécurité dans un endroit adapté
- ▶ La vérification aux bonnes conditions environnementales de la maison (ventilateur, fermeture des volets, climatisation...)
- ▶ La surveillance
- ▶ L'alimentation

Adoptez les bons gestes lors de fortes chaleurs :

- ▶ Buvez de l'eau régulièrement
- ▶ Restez au frais et humidifiez-vous
- ▶ Évitez l'alcool
- ▶ Mangez en quantité suffisante et privilégiez les aliments riches en eau naturellement
- ▶ Fermez les volets et les fenêtres le jour, aérez la nuit
- ▶ Préférez des activités sans efforts
- ▶ Prenez des nouvelles de vos proches en restant au contact avec eux quotidiennement.

Face à la canicule, le Département s'engage aux côtés du réseau Monalisa auprès des personnes isolées. Plus d'informations sur : monalisa-asso.fr

Contacts et informations au 05 56 99 66 99

gironde.fr/canicule



PCS

Plan Communal de Sauvegarde Prévention

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Prignac et Marcamps souhaite renforcer son dispositif d'alerte et de communication auprès des personnes vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite, isolées etc).

En effet, en cas de crises importantes et/ou majeures (tempête, canicule, coupure des réseaux électriques, inondation/submersion), il est utile de connaître les personnes les plus sensibles. Les communes sont amenées à se mobiliser pour accompagner et soutenir les populations.

Si vous estimez que vous êtes concerné(e), vous et/ou un membre de votre famille, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie qui procédera à votre inscription dans son listing. Ce recensement permet d'améliorer le soutien à la population en proximité par la collectivité.

Contact Mairie :

05.57.68.44.44

secretariat@prignacetmarcamps.fr



Le Transport À la Demande en Gironde est un service proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Communautés de Communes de Gironde. Un minibus vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité locaux, les gares et les arrêts de car du réseau de transports de Nouvelle-Aquitaine, à un tarif modique. Le service fonctionne de votre domicile vers les destinations indiquées à l'intérieur de ce dépliant.

POUR QUOI ?

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché... Des petits véhicules vous transportent pour des trajets courts et occasionnels.

POUR QUI ?

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC et qui répondent aux critères suivants :

- personnes à mobilité réduite
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- personnes sans autonomie de déplacement
- personnes en insertion professionnelle
- personnes en situation de précarité

EXCEPTION

les destinations hors CDC ne sont accessibles qu'à certaines catégories d'usagers prédéfinies, après accord de votre CDC.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

c'est simple!

POUR RÉSERVER COMMENT FAIRE ?

- 1 Souscrivez au service auprès du Grand Cubzaguais Communauté de Communes.
Les dossiers d'inscription sont à retirer :
Maison des Services Publics France Services
Parc d'Aquitaine 365 avenue de Boucicaud
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
Tél. 05 57 43 96 37
ou à télécharger sur le site
<https://www.grand-cubzaguais.fr/>
- 2 Dès acceptation de votre dossier, vous pourrez réserver votre transport (3 possibilités) :
au 0970 870 870
du lundi au samedi de 8h à 19h (prix d'un appel local)
Au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour un départ le lundi).
En cas d'annulation de votre déplacement, vous devez impérativement appeler ce même numéro au plus tard la veille avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour une annulation le lundi).
sur l'appli TAD RNA en flashant le QR code ci-dessous.
sur transports.nouvelle-aquitaine.fr (rubrique Transport à la Demande - Réserver - Gironde)
- 3 Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).
- 4 Vous payez votre voyage directement au conducteur qui vous remet un ticket.
- 5 Pour le trajet retour, rendez-vous sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes). Le conducteur vous raccompagne chez vous.



Le Transport à la Demande

dans le Grand Cubzaguais Communauté de communes



Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE !

Toute l'information sur transports.
nouvelle-aquitaine.fr



POUR ALLER OÙ ?

→ Dans la Communauté de Communes

Vous pouvez utiliser le service pour vous rendre vers les destinations suivantes, quel que soit le motif de votre déplacement :

- BOURG**
CUBZAC-LES-PONTS
GAURIAGUET
LANSAC
MOMBRIER
PEUJARD
PRIGNAC-ET-MARCAMPS
PUGNAC
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
SAINT-GERVAIS
SAINT-LAURENT-D'ARCE
SAINT-TROJAN
TAURIAC
TEUILLAC
VAL-DE-VIRVÉE
VIRSAC

→ Vers les lignes de cars interurbaines de la Région Nouvelle-Aquitaine

Votre ticket vous permet de voyager en correspondance.

- 201** BORDEAUX BUTTINIÈRE BLAYE
- 202** BORDEAUX PL. RAVEZIES BLAYE
- 210** SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC LARUSCADE
- 213** SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE
- 214** SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC PÉRISSAC

Les fiches horaires sont à retirer auprès de votre CDC.

→ Vers la gare Ter la plus proche



GARE TER de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

→ En dehors de la Communauté de Communes vers les destinations suivantes

▷ BLAYE

- Hôpital !
- Centre médical et de radiologie !
- Laboratoires d'analyses médicales !
- Marché (samedi matin) !
- Pôle Emploi
- MDSI

▷ BORDEAUX MÉTROPOLE

- Hôpitaux !
- Cliniques !

▷ LIBOURNE

- Hôpital !
- Médecins spécialistes !

▷ LORMONT

- Pôle Emploi

À QUEL PRIX ?

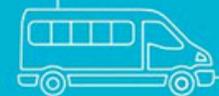
Tarifs applicables au 01/01/2024
SAUF pour les destinations LONGUE DISTANCE signalées par !

2,30€ Aller simple 4,10€ Aller/Retour 0,40€ Aller simple tarif solidaire**

! Destinations LONGUE DISTANCE

10€ Aller simple 20€ Aller/Retour 2,40€ Aller simple tarif solidaire**

Gratuité pour les anciens combattants, les enfants de - 4 ans et les accompagnateurs PMR (préalablement inscrits).
** sous conditions de ressources



Service disponible

du LUNDI au VENDREDI

- de 8h à 19h et le samedi matin pour les marchés de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC et de BLAYE
- Créneaux réservés pour les centres commerciaux :
- Mardi matin
- Jeudi matin
- Vendredi matin
- Samedi matin (Marchés)

Pas de circulation les jours fériés



C'est simple!



Vivre ensemble en harmonie

L'évolution démographique de la commune nous incite à vous rappeler quelques règles élémentaires concernant le bruit, les animaux, les déchets verts et la propreté pour le confort de tous et de chacun.

Le Bruit

« CE QUE DIT LA LOI »

La réglementation en matière de bruit est fixée par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon visible sur les lieux du chantier pendant toute la durée des travaux.

COMPORTEMENT AU DOMICILE

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :



Jours ouvrables : 8 h 30 / 12 h 30 – 14 h 30 / 19 h 30

Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 15 h 00 / 19 h 00

Dimanche et jours fériés : 10 h 00 / 12 h 00



Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive *.

***Attention :** Proposition de loi visant à interdire la maltraitance sur les chiens et les chats par l'utilisation de colliers étrangleurs et/ou électriques. La proposition de loi interdit la vente et l'utilisation pour les chiens et les chats des colliers électriques, des colliers dits "étrangleurs" et des colliers à pointes, sous peine d'amende. Ces colliers sont déjà interdits en Allemagne, en Finlande, au Danemark, en Slovénie, en Suède, en Suisse et en Australie notamment.

Le texte, qui a été amendé par les députés, prévoit d'interdire l'utilisation ainsi que la vente, l'achat ou le don de certains colliers pour les chiens et les chats :

- les colliers électriques anti-éloignement, anti-aboiements et d'éducation ;
- les colliers étrangleurs sans boucle d'arrêt, qui font pression sur la gorge de l'animal, pouvant aller jusqu'à l'étranglement, pour le maîtriser et l'obliger à marcher avec une laisse ;
- les colliers à pointe ou "torquatus", des colliers avec pointes tournées vers l'intérieur qui s'enfoncent dans la gorge de l'animal lorsqu'une traction est exercée sur la laisse ou le collier ou lorsque l'animal tire sur sa laisse.

Le texte doit désormais être examiné par le Sénat.

TROUBLES DE VOISINAGE : BRUITS DE COMPORTEMENT

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

La nuit

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...), ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...), ou par un animal (exemple : aboiements).
- Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.
- Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.
- Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.
- Il y a tapage nocturne lorsque :

l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

En journée

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :
un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...), ou un animal (exemple : aboiements).



Démarches préalables

- Il est recommandé d'engager des démarches amiables (entrevue, envoi d'un courrier, recours à un conciliateur de justice, ...)
- Dans certains cas, vous pouvez également faire appel aux forces de l'ordre pour faire constater le trouble.
- Informer l'auteur du bruit de la gêne qu'il occasionne.
- S'il est propriétaire de son logement, envoyez-lui un courrier simple, puis un courrier recommandé avec avis de réception.
- S'il est locataire de son logement, vous pouvez lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi qu'au propriétaire. Le propriétaire du logement est responsable du comportement de son locataire.
- Faites appel à un conciliateur de justice (ce dernier recherche des solutions amiables pour régler un différend entre deux parties, démarche gratuite, permanence à la CDC du Grand Cubzaguais 365 avenue Boucicaut 33240 Saint-André-de-Cubzac : 05.57.43.96.37 E-mail : msp@grand-cubzaguais.fr)

MISSIONS DU CONCILIATEUR DE JUSTICE



Rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatif à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Cas d'incompétence

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales,
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

La saisine du conciliateur de justice est gratuite.



Sources : gironde.gouv.fr demarches.interieur.gouv.fr service-public.fr

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

Pensez à vos voisins qui aspirent à la quiétude !

Généralement, en cas de non-respect la réglementation en vigueur, une simple discussion entre voisins suffit à régler ce type de problème. Si toutefois une médiation était nécessaire, le Maire et son conseil sont à votre écoute.

Une fois de plus, nous savons que la plupart d'entre nous respectent les règles du bien vivre ensemble. Une minorité de personnes nous obligent hélas à rappeler certaines règles citoyennes obligatoires.

Il s'agit de bon sens, de respect et de manière de vivre en bonne intelligence avec son voisinage et son prochain.

Ainsi les rapports humains ne peuvent que s'améliorer, apaiser, dissiper et « balayer » les tensions inutiles.

Pour le bien être de tous, merci pour votre compréhension.

Les Animaux



Merci pour votre compréhension

La divagation des chiens est interdite

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. (dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive).





Travaux Groupe scolaire



Intérieur de la nouvelle chaudière à bois biomasse avec matériaux biosourcés dans l'ancien bâtiment sanitaire élémentaire



Préau élémentaire provisoire



Intérieur de la future salle de motricité de l'école maternelle



Démolition de la dalle et travaux du préau élémentaire



Futures classes élémentaires et salle des professeurs en remplacement du préau élémentaire





Bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale se porte bien ... On vous explique :

FREQUENTATION

Concernant la fréquentation de la bibliothèque, celle-ci est en hausse : 124 lecteurs, petits et grands confondus, pour 55 familles en 2024 : 83 enfants et 41 adultes dont 105 résidant sur la commune. (2023 : 109 lecteurs et 49 familles et 2022 : 92 lecteurs et 42 familles).

Plus de 4000 livres enrichissent les rayonnages des espaces adultes et enfants et près de 4500 livres ont été empruntés sur l'année 2024. Il s'agit de livres provenant d'achats, de dons et de prêts (partenariat avec la BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt, service du Conseil Départemental qui a pour mission le développement de la lecture publique).

Suite à un problème d'humidité datant de quelques années, nous sommes toujours contraints de pilonner des livres afin d'éviter au maximum la contamination des livres impactés sur les livres sains. Il est toujours désagréable et regrettable de devoir se débarrasser de livres qui représentent une valeur à plusieurs titres : valeur culturelle et littéraire, d'achat, de temps (équipement, catalogage) etc. Les livres jetés sont pour la plupart achetés avec le budget de la bibliothèque ...

Autre contrainte : en un an, du 3ème trimestre 2022 au 3ème trimestre 2023, la hausse moyenne du tarif des livres s'établit à 5,2 %. Il s'agit de la hausse la plus importante jamais observée sur une seule année et cela ne faiblit pas.

Mais bonne nouvelle, le conseil municipal a augmenté le budget annuel de 1500 euros à 2000 euros pour l'année 2025.

RENCONTRE DES SCOLAIRES

Les classes ne pouvant plus se rendre à la bibliothèque en raison de l'absence de transport scolaire depuis 2022 et de la distance géographique qui sépare les deux lieux, la bibliothèque se rend régulièrement aux écoles pour des séances de lectures auprès de différentes classes, en particulier auprès des maternelles. Ces interventions sont des moments privilégiés tant pour les enfants que pour l'équipe de la bibliothèque. On y partage des histoires à travers des albums, des kamishibaï et des racontes tapis. Nous participons chaque année à la venue des auteurs/illustrateurs qui viennent à la rencontre des élèves lors du festival Livres en Citadelle en décembre.

LIRE, ELIRE

Pour la 4ème année consécutive, nous relançons l'évènement "Lire, Elire" en partenariat avec la BDP. Fort de son succès des années précédentes, nous avons renouvelé notre candidature qui a été retenue pour l'année 2025.

Il s'agit d'une animation impulsée par le Département avec une sélection de livres et un vote à la clé pour les 6 - 106 ans ! Vous êtes 43 jeunes de 6 à 16 ans et 21 "moins jeunes" de 16 à 74 ans à vous être inscrits cette année !

L'objectif est multiple :

- Accompagner la découverte et la lecture de l'image et ainsi donner le goût de la lecture
- Encourager le développement de l'esprit critique
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté
- Associer les adultes à cette opération citoyenne



Le principe est le suivant : lire et voter pour au minimum une sélection de 3 livres parmi 4 sélections pour les 6 - 16 ans et 1 sélection supplémentaire pour les 16 ans et plus. Lecteurs et électeurs, tout un programme...

D'avril à fin septembre se déroulent l'emprunt et la lecture des sélections selon un calendrier. L'aventure se clôturera par un **vote officiel** prévu le **17 octobre** à la salle du conseil municipal (organisation du scrutin avec une journée officielle à la mairie : présence des élu(e)s, bulletin de vote, liste électorale, isoloir, urne, procuration, dépouillement...) ...



Un spectacle offert par la BDP aura lieu après le vote à la salle des fêtes avec la Compagnie 24-92 : Création d'une prestation théâtrale proposant une lecture vivante des livres sélectionnés. **SURPRISE ...**

Les lecteurs (petits et grands) sont invités à présenter un **“cabinet de curiosités”**, c'est à dire apporter « quelque chose » qui représente, symbolise, évoque, un livre ou des livres de leur choix : un objet fabriqué, naturel, un texte, un poème, un ou des mots, une ou des phrases, un dessin, un collage, une photo, un jouet, un doudou etc. Tout est possible selon l'envie, l'inspiration et l'imagination de chacun.

Ce “cabinet de curiosités” sera présenté à la bibliothèque, les jours du vote et le jour du spectacle...

ANIMATION PETITE ENFANCE

La bibliothèque propose des moments de lectures pour les tout-petits.

Ces moments privilégiés ont pour but l'éveil à la lecture orale par le biais de différents supports : albums, livres à toucher, raconte tapis, kamishibai, comptines, jeux de doigts... Il s'agit d'offrir un moment de plaisir et de partage à travers des histoires. Ces temps de rencontre permettent de découvrir, d'explorer et de voyager à travers des univers multiples.

La lecture à voix haute stimule la curiosité et l'imagination des enfants tout en favorisant les interactions.

Ces activités s'adressent aux enfants âgés de 0 à 3 ans accueillis par des assistantes maternelles à domicile de notre village mais aussi d'autres communes.

Les enfants gardés par les familles et accueillis en collectivités (crèches) sont également les bienvenus.

Elles ont lieu le vendredi matin de 10 h 00 à 11 h 00 à raison de 1 à 2 séances par mois à la petite salle des fêtes (salle du 3ème printemps) et sont animées par le responsable de la bibliothèque, Raoul Poissonneau.

Pour le confort de tou.te.s et la bonne marche de l'activité, le nombre de participants est limité.

L'entrée est gratuite et sur inscription.

Alors si l'envie de partager des moments tendres et ludiques vous anime, n'hésitez pas !!!

PARTENARIAT

La bibliothèque est partenaire depuis sa création avec la BDP (prêt de livres, de matériel d'animation comme des raconte tapis, d'une plateforme gratuite de ressources numériques à destination de ses lecteurs, formations).

Tous les adhérents de la bibliothèque de Prignac et Marcamps ont la possibilité de bénéficier des ressources numériques en ligne mises en place par la BDP : films, musiques, cours, magazines, langues, histoires, tutos, jeux ...).

Nous invitons nos lecteurs à découvrir les richesses de ces ressources : Cafeyn by le Kiosk - Ma Petite Médiathèque - Médiathèque Numérique - Toutapprendre.

Pour ce faire, il suffit simplement de se rendre sur le site biblio.gironde.fr et « **Menu** » - « **vos ressources numériques** » - « **Mode d'emploi** ».

Si vous êtes intéressés, vous n'avez plus qu'à suivre les démarches à effectuer pour vous inscrire et un mail sera retourné à la bibliothèque de Prignac et Marcamps afin que nous puissions valider votre inscription.

Romans adulte et jeunesse, Policiers, BD, Albums, Mangas, Documentaires n'attendent que vous pour être dévorés ! Enfin sachez que la bibliothèque est un lieu gratuit ouvert à tous. Marisol, Marie-Laure et Raoul seront heureux de vous accueillir.

L'équipe de la bibliothèque municipale

Bibliothèque Municipale

112 bis avenue des côtes de bourg 05.57.68.20.69

bibliotheque@prignacetmarcamps.fr

Mardi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 17 h à 19 h

Inscription gratuite





COMMEMORATION du 8 Mai 1945

Lors de la commémoration du 8 mai 1945, nous avons eu l'agréable surprise et l'honneur d'avoir la présence de l'arrière-arrière-arrière petite fille de Pierre Montangon dont le nom figure sur le monument aux morts de Prignac à la mémoire des soldats morts pour la France durant la 1ère Guerre Mondiale 1914 - 1918.

Bérénice Prieto Fessler, du haut de ses deux ans, a assisté à cette commémoration en mémoire de son ancêtre, accompagnée de ses grands parents. Sa famille nous transmet de précieuses informations sur le parcours de feu Pierre Montangon :

“Né le 24 mars 1886 dans la commune de Prignac-et-Cazelles, Pierre Montangon fait ses classes en 1906. Il intègre le 57e régiment d'infanterie (57e RI), soldat de 2e classe, sous le matricule 231. Ce « régiment des Bordelais », en 1916, participe à diverses opérations militaires autour du Chemin des Dames. C'est au cours de l'une de ces opérations, et sans informations détaillées sur les circonstances à notre connaissance, que Pierre Montangon meurt au champ d'honneur le 24 mai 1916 à Craonnelle. Il avait seulement 30 ans. Son nom est inscrit à la nécropole nationale de Craonnelle, sans disposer de tombe individuelle.

Pierre Montangon est le quadrisaïeul de Bérénice Prieto Fessler, qui a aujourd'hui deux ans. Ses parents, Marianne et Camille, et grands-parents Joëlle et Martin, sont toujours restés implantés sur notre territoire, avec feu Mademoiselle Peltant Ginette, notre grande tante qui défendait ardemment le patrimoine communal. Bien que Pierre Montangon soit mort lors de la Première Guerre Mondiale, Bérénice a effectué son premier devoir de mémoire avec sa famille et son ancêtre lors de la cérémonie du 8 mai 2025 ”.

Ses parents, Marianne et Camille, et grands-parents Joëlle et Martin.



Pierre Montangon



UN GRAND MERCI À NOS AÎNÉS

"Samedi 19 mai, notre commune a eu le plaisir d'accueillir un grand nombre de ses aînés pour un moment de convivialité et de partage.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à chacun d'entre vous pour votre présence chaleureuse et votre participation enthousiaste.

Votre venue nombreuse a contribué au succès de cette journée et a témoigné de la vitalité et du lien intergénérationnel qui font la richesse de Prignac et Marcamps.

*Nous espérons que vous avez apprécié ce moment et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine le **samedi 28 février 2026**".*

La Municipalité
Commission Association Fêtes



Élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Vendredi 30 Mai 2025, plusieurs jeunes se sont rendus à la salle des mariages pour élire les membres du CMJ.

Les jeunes élus auront pour mission de représenter la parole de leurs camarades et de proposer des idées pour améliorer la vie de la commune. Leur rôle est essentiel : permettre de faire entendre la voix des jeunes et de mettre en place des projets qui leur tiennent à cœur.

L'équipe du Conseil Municipal tient à les mettre à l'honneur et à les remercier



Léa
Aragon Grava
18 ans



Océane
Augier
9 ans



Alliyah
Berson Gasqueton
10 ans



Léo
Bourragué
17 ans



Inès
Carrot
14 ans



Paul
Carrot
11 ans



Milo
Lefèvre
12 ans



Joaquim
Montegut
12 ans



Léonie
Pigeonnier
14 ans

Il ne reste plus qu' à se mettre au travail ...

DÉGÂTS SUR LA COMMUNE SUITE AUX ORAGES DU VENDREDI 13 JUIN

Vendredi 13 juin, de violents orages ont causé des dégâts matériels sur la commune : chûtes d'arbres et poteau téléphonique (Chemin de la Croix Blanche sur la RD 133 au croisement de l'Impasse Perpignan, Chemin de Perthus, Chemin du Moulin de Landard).

Le sinistre le plus important survenu sur la commune concerne la chute d'un arbre de très grande taille Chemin des Carrières. Cet arbre avait été identifié il y a quelques semaines en lien avec le département.

Il est propriété du département. Le CRD (Centre Routier Départemental) avait indiqué qu'il devait être abattu ou élagué dans les 15 prochains jours sauf qu'après vérification, la base était pourrie.

La chute de cet arbre a provoqué des dommages sur une propriété voisine : clôture endommagée et arbres cassés. Face à l'urgence de la situation, les élus ont débité, évacué les arbres et mis en sécurité la voirie.



ELAGAGE RESEAU BASSE TENSION



« Pour la sécurité de tous,
pour éviter des coupures d'électricité »

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Conseil n°1 : ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n°2 : soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Conseil n°3 : vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



Associations

Les p'tits Cro-magnons

Nous souhaitons remercier, au nom de toute l'équipe de l'association des Parents d'élèves Les P'tits Cro-magnons, les jeunes du CMJ qui sont venus nous aider ce matin à notre journée sportive, cela nous a beaucoup aidé.

Un énorme merci aussi à Claude Migner et Hughes Floury sans qui nous n'aurions pas pu récupérer les barnums/tables/wc avec les employés en arrêt maladie.

90 enfants, une quarantaine de familles, 4h de sport malgré les fortes chaleurs.

Un très bel événement sur le thème Fort Boyard pour notre école communale qui n'a pas à rougir de tout ce que son équipe enseignante a mis en place depuis le début d'année. Une belle réussite tri partie école/mairie/APE, merci!



Tournoi de Tennis 2025 de l'UTBPG

Le tournoi de Printemps sur les terrains de Prignac s'est déroulé cette année du 10 mai au 31 mai. Les finales ont donc eu lieu le samedi 31 mai toute la journée, suivies de la remise des lots et d'un apéritif convivial offert par le club. Cette année, 103 participants se sont inscrits à ce tournoi. On constate une participation stable du nombre de joueurs.

La plupart des matchs ont eu lieu en extérieur (le soleil était plutôt au rendez-vous) et pour les jours de pluie, nous avons pu faire des matchs dans les salles de Pugnac, Blaye et Saint André (merci pour le prêt des salles.)

Plus d'une centaine de matchs se sont joués cette année... Le tournoi était ouvert aux hommes jusqu'à 0, aux dames jusqu'à 15/1 et aux hommes et aux femmes de plus de 35 ans jusqu'à 15/1.

Le club a proposé aussi des consolantes qui ont permis ainsi aux joueuses et aux joueurs éliminés au premier tour, de rejouer un second match, voire plus.

Une soirée Hamburger a été organisée au club pendant ce tournoi. Merci à tous les bénévoles de s'en être occupé. Cette soirée a été très appréciée. Une autre soirée Paëlla a eu lieu à la fin du tournoi, organisée aussi par les bénévoles du club.

De beaux matchs se sont disputés dans une ambiance compétitive mais sympathique.

BRAVO à tous ces compétiteurs et compétitrices ! Et merci au président Vincent, au comité de tournoi et à tous les bénévoles qui ont été présents tout au long de ces 3 semaines et qui ont animé ce tournoi.

Nous remercions les sponsors, particulièrement les communes de Prignac, St Gervais ainsi que les commerçants de Prignac qui ont offert un lot pour le tournoi en complément de la maison des vins de Bourg.

Nous remercions aussi la municipalité de Prignac pour la subvention qu'elle nous octroie et qui nous permet de faire vivre ce club. Pour plus d'infos, RDV sur Facebook, Tennis Club de Prignac et Marcamps. RDV dans le prochain petit journal pour les résultats du Tournoi.

Le bureau de l'UTBPG



AMAP DE PRIGNAC ET MARCAMPES
BIEN MANGER, C'EST IMPORTANT
BIEN MANGER LOCAL, C'EST ENCORE MIEUX !



BONNE NOUVELLE !

Vous pouvez agir ici à Prignac et ainsi manger sainement et local. Une des solutions, c'est le réseau des AMAP et notamment celle de Prignac créée il y a plus de 15 ans, On s'appelle "Brouettes et Paniers".

L'AMAP: Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

L'AMAP, c'est un peu comme un marché sauf que ce n'est pas tout à fait pareil car tout ce que vous venez chercher est soit commandé à l'avance, soit établi par un contrat.

C'est une alternative de consommation, un engagement auprès des producteurs pour les soutenir dans leur mission première : celle de nous nourrir sainement.

Nous avons un maraîcher pour les légumes, du bœuf, du veau, du porc noir, de la volaille. On a aussi du miel, du pain, des laitages, des œufs et des agrumes corses.

On a une chance inouïe d'avoir tous ces producteurs avec nous. Les produits sont vraiment d'excellente qualité et de la plus grande fraîcheur, et c'est du local.

L'AMAP vous permet de soutenir une agriculture saine et de proximité, qui respecte la terre mais aussi ses producteurs en leur versant le juste prix de leur travail. C'est promouvoir l'économie et l'emploi local ! C'est bien ce que l'on veut tous non?

C'est aussi s'engager, donner un peu de son temps pour aider à la distribution, participer ponctuellement à des actions chez nos producteurs. C'est un lieu d'échange, très convivial où l'on rencontre des gens très sympas ! Plus de 40 familles s'y retrouvent chaque semaine.

Dans le contexte actuel, c'est quand même rassurant de se dire qu'à l'échelle de notre territoire, on retrouve des maraîchers, éleveurs, producteurs divers, et qu'on contribue à leur développement. Bref, en mangeant local, on agit pour son territoire.

LE PRIX : Vous pensez que les produits bios, ou naturels sont chers ? FAUX !

Les AMAP travaillent sans intermédiaires, juste entre producteur et consommateur. Il n'y a aucun intermédiaire, donc les prix restent raisonnables.

À Prignac, le mini-panier de légumes de saison coûte 13,50€ et le grand panier 19,50€ chaque semaine.

Nous vous invitons à venir nous rendre visite à PRIGNAC et MARCAMPES, chaque MARDI de 18h30 à 19h15, dans la salle des fêtes accolée à la mairie

www.brouettesetpaniers.com



**Réalisation par l'association de pêche
"Le Gardon Marcampoïis"**

Aménagement du préau/sanitaire au site naturel
du Moron



Manifestations



FÊTE DE LA RESISTANCE

Dimanche 29 JUIN 2025



En 1943, un petit groupe de résistants locaux réceptionnèrent des armes parachutées par Londres dans les palus de Prignac et Marcamps et les cachèrent au fond d'une carrière. Traqués par la Gestapo, ils trouvèrent refuge dans une carrière voisine avant de se disperser dans différents maquis grâce à la complicité d'amis dévoués.

C'est en souvenir de ces moments de l'Histoire locale que nous nous retrouverons pour un programme exceptionnel (organisée par l' ARHAL Cubzaguais : Association de Recherche Historique et Archéologique et de protection du patrimoine Local du Cubzaguais) en cette 80ème année de la fin de la Seconde Guerre mondiale :

- 9h50 : Rassemblement devant la mairie de Saint-Laurent d'Arce.
- 10h : Dépôts de gerbe au monument aux morts de Saint-Laurent d'Arce : Allocutions
- 10h30 : Présentation du livre sur l'Histoire de la Seconde Guerre mondiale en Haute-Gironde
- 11h30 : Prises de parole à la stèle dans les palus de Prignac-et-Marcamps.
- 12 h 15 : Apéritif à la mairie de Prignac et Marcamps
- 15 h : Recueillement au cimetière de Saint-Laurent d'Arce sur les tombes des résistants locaux.

Retranscription du Ballet de l'Opéra de Bordeaux

“Le corsaire”

Mercredi 9 juillet 2025 à 20h00 à Prignac et Marcamps.

Salle des fêtes ou Eglise Saint Michel

Mêlant aventure et fantaisie, Le Corsaire conte les amours contrariés du corsaire Conrad et de la belle Médora qu'il soustrait au harem du terrible Seyd Pacha. Enlèvements, scènes de naufrage et de révolte, emportent les interprètes au fil d'un récit épique. Les mosaïques de couleurs d'un Orient imaginaire trouvent un écho dans la musique passionnée d'Adolphe Adam, qui puise dans les origines littéraires du ballet et le poème orientaliste de Byron.

La chorégraphie de José Carlos Martínez, directeur de la Danse de l'Opéra national de Paris, s'inspire de celle de Marius Petipa (1899) et rend hommage à ses morceaux les plus emblématiques : Le Jardin animé, et Pas d'esclave. Danses de caractères et hautes en couleur se succèdent, entre virtuosité des ensembles et variations solistes. Avec cette nouvelle production, Le Corsaire renaît et rend hommage à la beauté luxuriante de ce grand classique.

Réservation en mairie sous réserve de places disponibles :

05.57.68.44.44

secretariat@prignacetmarcamps.fr



**L'association tauriacaise YOGA & SANTÉ
reprend ses activités sur le site naturel du Moron**

Breathwalk - marche yogique, méditative

Bain de Forêt

15 juin, 29 juin

Plongez au cœur de la nature grâce au Bain de Forêt !

Guidés à travers un écrin de verdure enchanteur, immergez-vous dans la nature à l'aide de tous vos sens. Laissez-vous reliaer au monde naturel et ressentez profondément ses bienfaits.

Plus d'informations sur le Bain de Forêt : <https://www.yogaetsantegironde.fr/baindeforet>

Informations & réservation : contact@yogaetsantegironde.fr ou 06 65 23 76 23

Site naturel du Moron de 10 h à 12 h

Marche Méditative - Breathwalk

22 juin, 06 juillet

Faites l'expérience d'une marche méditative dans un écrin de verdure enchanteur !

Guidés au cœur d'une nature verdoyante, respirez, détendez-vous, ressentez le calme intérieur, l'équilibre s'installe.

Plus d'informations sur la Marche Méditative : <https://www.yogaetsantegironde.fr/breathwalk>

Informations & réservation : contact@yogaetsantegironde.fr ou 06 65 23 76 23

Site naturel du Moron de 10 h à 11 h 30

Horaires de 10h à 11h30

Anne Valérie Martin

Association YOGA & SANTÉ

www.yogaetsantegironde.fr

06 65 23 76 23



SPONSORISATION 4L TROPHY

Suite à une demande de sponsoring pour le raid humanitaire en soutien aux Enfants du Désert au Maroc via la 29ème édition du 4L Trophy, la municipalité a décidé de participer en attribuant une subvention d'un montant de 300 euros pour soutenir ce projet. Un sticker sur la 4L affichera le logo de la mairie (Délibération n° 202534).

Ce projet est mené par Madame TANCHAUD, fille d'un employé municipal, et déclare que le logo de la commune de Prignac-et-Marcamps sera collé sur la portière avant du véhicule.

Outre la subvention financière, il est possible de participer à ce projet sous la forme de dons matériels.

Les commerçants et entreprises de la commune qui souhaitent prendre contact avec le porteur de ce projet pour le sponsoriser peuvent se rapprocher de la mairie (05.57.68.44.44) et/ou de Tonya Tanchaud : tonya.tnhd@gmail.com



Château de Grissac

Niché au sud de l'appellation Côtes de Bourg, le Domaine du Château de Grissac s'étend sur 100 hectares, dont 30 ha de vignes, des terres céréalières et un patrimoine historique inestimable.

Edifié au XVIIe siècle dans un style Renaissance, le château de Grissac en cours de complète rénovation, est le cœur de ce domaine d'exception. Un ambitieux projet oeno resort verra ainsi le jour dès l'été 2026, sous l'impulsion de son nouveau propriétaire.

C'est dans cet écrin qu'un hôtel de prestige et 7 villas de luxe offrant 39 chambres au total, ainsi qu'un restaurant bistrannique feront du domaine de Grissac une destination incontournable de l'agrotourisme à quelques encablures de Bordeaux.

Association de Sauvegarde du Patrimoine
de Prignac et Marcamps

**35ème CHAMPIONNAT D'EUROPE
DE TIR AUX ARMES PRÉHISTORIQUES :
ARC & PROPUSLEUR**

Manche de Pair-non-Pair – Le Moron

Pour la première fois sur notre commune et en Gironde, une manche du championnat européen de tir aux armes préhistoriques se déroulera les **28 et 29 juin 2025 sur le Site Naturel du Moron**, à proximité de la grotte de Pair-non-Pair. Ce site préhistorique majeur, original et encore accessible au public, présente des gravures datées de plus de 32 000 ans.

C'est pour l'Association de Sauvegarde du Patrimoine (ASP) une formidable opportunité de mettre en valeur le patrimoine préhistorique, historique et naturel de notre commune en faisant découvrir, le temps d'un week-end, la richesse de notre territoire, au rythme de nos ancêtres du Paléolithique.

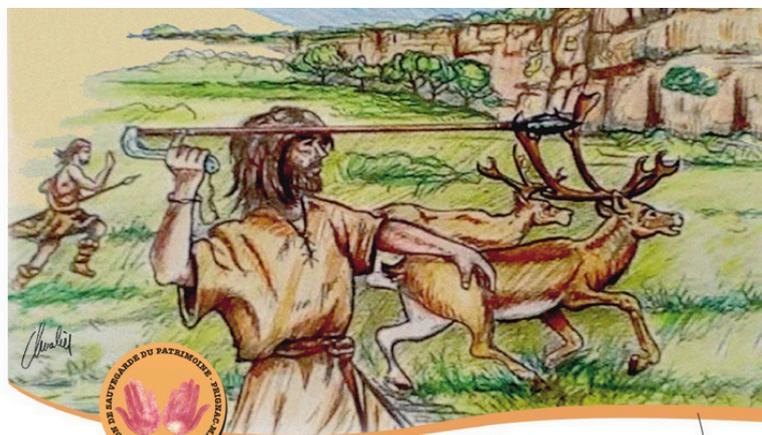
Le parcours de tir est ouvert aux compétiteurs équipés exclusivement d'armes préhistoriques. Le samedi se déroulera l'épreuve du tir à arc et le dimanche celle du tir au propulseur. Les archers utilisant uniquement un arc traditionnel pourront également participer (hors classement).

Tarif : 5€ par épreuve (inscription sur place le samedi 28 juin à 11h ou via assopatrimoine.prignac@laposte.net).

Animations gratuites et ouvertes à tous le samedi 28 juin de 14h à 18h : Démonstration de taille de silex, atelier sur les carnivores de la préhistoire et initiation au tir au propulseur.

Buvette sur place.

Contact : assopatrimoine.prignac@laposte.net



Championnat Européen de Tir aux Armes Préhistoriques 1ère Edition
Samedi 28 Juin de 14h à 18h
Animations gratuites pour tous



BUVETTE SUR PLACE

**TIR A L'ARC & TIR AU PROPULSEUR
PRIGNAC & MARCAMPES (33)
28 et 29 JUIN 2025
Sur le Site Naturel du Moron
— GROTTES DE PAIR-NON-PAIR —**



**L'art des carriers en Gironde
« les dessins remontés du sous-sol »**

**EXPOSITION A L'ÉGLISE
SAINT MICHEL DE MARCAMPES**

Samedi 28 juin de 14h à 18h

Dimanche 29 juin de 14h à 17h

Pénétrer dans une carrière, c'est entrer dans le ventre de la terre par une bouche sombre, cachée par une végétation dense et en ressortir à des centaines, voire des milliers de mètres, dans un espace inattendu... Lorsque l'on a un peu (ou alors beaucoup) de chance, l'itinérance va être ponctuée de dessins laissés là, sur la paroi, il y a tellement longtemps. Qui étaient ces hommes qui travaillaient sous terre, dont on ne parle jamais, et dont on retrouve des traces, des écritures et des dessins sur les pierres?

Dépaysement assuré lors de ce voyage en milieu souterrain où se côtoient des personnages insolites, d'étranges scènes mais aussi des navires des plus majestueux, au détour des piliers taillés par ces travailleurs tombés dans l'oubli.

Du 20 au 22 juin

Fête Prignac et Marcamps

Place de la mairie

**VENDREDI
20 Juin**
17h-0h : Ouverture de
la fête foraine
Place de la mairie
Grillades & Buvette
sur place

**SAMEDI
21 Juin**
10h-0h / Ouverture fête foraine
Buvette & Grillades sur place
toute la journée
13h30 Tournois pétanque
5€ l'inscription
18h30 / Majorotte
23h / Feu d'artifice

**DIMANCHE
22 Juin**
10h - 18h / Fête foraine
Buvette & Grillades sur place
toute la journée

Organisé par le Comité des Fêtes de Prignac et Marcamps
Informations & Inscriptions
Mme Ludvine Rozier : 06 64 32 48 61

SOCIÉTÉ DES FÊTES PRIGNAC ET MARCAMPS

Organise son premier
rassemblement
motos & voitures



DIMANCHE 22 JUIN 2025 DE 10H A 18H

PLACE DE LA MAIRIE
PRIGNAC ET MARCAMPS
33710
FÊTE FORAINE &
BUVETTE GRILLADES SUR
PLACE

RÉSERVATION AU 06 64 32 48 61

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

FÊTES DES ECOLES

Mardi 1er juillet

Place de la salle des fêtes

Ouverture à partir de 17 h 30 / 18 h 00

LE GARDON MARCAMPOIS

Vide grenier

SITE NATUREL DU MORON

Dimanche 6 Juillet

Tombola

Tarif : 2,50 € le m linéaire avec min longueur de véhicule

INFO

06.17.60.53.06 / 06.84.95.52.08

L'Été à Prignac et Marcamps

« Il nous faut écouter l'oiseau au fond des bois, le murmure de l'été, le sang qui monte en soi... » — Jacques Brel

L'été s'installe doucement sur notre belle commune de Prignac et Marcamps, apportant avec lui la chaleur, la lumière et une atmosphère propice à la convivialité. Entre les balades ombragées dans les bois, les rires d'enfants dans les jardins, et les festivités locales qui animent nos rues, cette saison est un véritable hymne à la vie.

Profitions ensemble de cette période pour nous retrouver, partager et célébrer la beauté de notre territoire.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un été radieux, rempli de découvertes et de moments chaleureux.

GALA DE DANSE



Samedi 28 juin
20h30



AOL DANSE PRÉSENTE
LA MODE
FASHION SHOW

BUVETTE
à partir de 19h

ENTRÉE 5€
gratuit - de 12 ans

Prochaine parution : SEPTEMBRE 2025